



COMMUNE DE REAUMUR

---

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
du mardi 7 janvier 2020

Convocations envoyées le mardi 31 décembre 2019.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Nombre de Conseillers Municipaux présents : 15

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Franck JAUD est désigné Secrétaire de Séance.



Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20h00.

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 9 décembre 2019.



**N° 2020-1 : SyDEV – Définition de l'enveloppe budgétaire annuelle attribuée aux travaux de remise à niveau du parc d'éclairage public communal consécutif aux travaux de maintenance**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

☞ AUTORISE le SyDEV à commander, dès l'établissement du rapport de visite de maintenance, les matériels nécessaires à la rénovation du parc d'éclairage public communal consécutif aux travaux de maintenance, dans la limite d'une enveloppe budgétaire d'un montant de 1 000 € pour l'année 2020.

☞ S'ENGAGE à donner suite aux opérations de rénovation dans un délai d'un mois à compter de la réception de la convention relative à chaque opération dès lors qu'elles s'inscrivent dans le montant budgétaire défini ci-dessus.

**N° 2020-2 : Réaménagement du centre-bourg – Demande de subvention au titre de la DETR – DSIL 2020**

DEPENSES		RECETTES	
	Montant HT		Demandé
Maitrise d'œuvre	41 000,00 €	Subvention DETR-DSIL	
Etude, diagnostics	12 100,00 €	30 %	308 550,00 €
Travaux	814 000,00 €	Autofinancement	719 950,00 €
Effacements des réseaux	61 800,00 €		
Bordures granites (sec. 3)	19 300,00 €		
Tapis sur RD	80 300,00 €		
<b>TOTAL</b>	<b>1 028 500,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 028 500,00 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ☞ ADOPTE le projet de travaux de réaménagement du centre-bourg.
- ☞ APPROUVE le plan de financement tel que présenté ci-dessus.
- ☞ AUTORISE Monsieur le Maire à déposer un dossier de subvention au titre de la DETR-DSIL 2020.

**N° 2020-3 : Entretien des pistes cyclables – Demande de subvention au Conseil Départemental pour l'année 2020**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ☞ ACCEPTE cette estimation.
- ☞ CHARGE Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires afin d'obtenir cette aide financière.

**N° 2020-4 : Contrat d'association avec l'Ecole Privée Sainte Marie – Forfait communal pour l'année 2020**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ☞ DECIDE des fonds alloués par la commune au titre de participation aux frais de fonctionnement du matériel des écoles privées pour l'année 2020.
- ☞ DECIDE que le montant des fonds alloués sera, pour l'année 2020, un forfait d'un montant de 620 € par élève qui sera versé par acompte mensuel à l'O.G.E.C. de Réaumur. Le nombre d'élèves pris en compte est celui défini à la rentrée scolaire de septembre 2019, à savoir 56 élèves. La commune versera donc un montant de 34 720,00 € (trente-quatre mille sept cent vingt €) qui est destiné à couvrir les dépenses de fonctionnement, y compris les sorties scolaires et l'accès aux équipements sportifs.

### **N° 2020-5 : CAUE – Adhésion 2020**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ☞ DECIDE de reconduire l'adhésion au CAUE dont le montant s'élève à 40 € pour l'année 2020.
- ☞ CHARGE Monsieur le Maire d'inscrire cette dépense au budget principal 2020.

### **N° 2020-6 : Cyclisme Région de Pouzauges – Subvention pour les courses cyclistes de la fête du Chocolat 2020**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ☞ DECIDE d'octroyer une subvention d'un montant de 707 € à l'association Cyclisme Région Pouzauges pour les courses cyclistes de la fête du Chocolat du 18 avril 2020.
- ☞ CHARGE Monsieur le Maire d'inscrire cette dépense au budget principal 2020.

### **N° 2020-7 : Dépenses d'investissement 2020 – Achat d'une enseigne pour le stade**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ☞ ACCEPTE cette proposition.
- ☞ CHARGE Monsieur le Maire d'inscrire les crédits nécessaires au budget général « commune » 2020, en section d'investissement, à l'opération 84, pour un devis de 293,04 € TTC.

★ ★ ★ ★ ★

Monsieur le Maire lève la séance à 21h30.

★ ★ ★ ★ ★

**Les délibérations municipales peuvent être consultées en Mairie.**

Vu le 8 janvier 2020,  
par Monsieur le Maire,  
Joël PARPAILLON

